



# Droit de réponse

## « au torchon » populiste et mensonger de force ouvrière

En date du 25 juin dernier, force ouvrière justice publiait « un torchon » populiste et mensonger, en réaction à nos communiqués concernant notre décision de signer les accords relatifs à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) santé et prévoyance, ainsi que le nouvel accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Justice.

Quelle mouche les a une nouvelle fois piqués, puisque nos communiqués informent légitimement et tout simplement les personnels de notre décision et celle de l'USM de signer ces accords et rien d'autre ?! Peut-être, se sentent-ils frustrés de constater qu'ils ne sont pas hégémoniques ?...

Bref, au-delà de commenter notre engagement à signer ces accords, ces deniers s'épanchent dans ce qu'ils font de mieux : mentir, réécrire l'histoire en se l'appropriant et en s'épanchant salement sur les autres !

Cela ressemble à des méthodes de communication bien connues quand on veut manipuler les opinions.

Eh bien, à présent il est temps de rétablir la vérité et rien que la vérité ! N'en déplaise à ceux qui la déforment et jouent avec à des fins peu glorieuses !

### ✓ **Accord égalité professionnelle**

Cet accord, signé le 20 janvier 2020 a été le fruit d'une négociation approfondie et engagée entre le ministère de la Justice et les organisations syndicales représentatives au Comité Technique Ministériel de l'époque.

Il est donc utile de rappeler pour l'histoire dont certains tentent de nous éloigner, que les organisations syndicales de magistrats n'étaient pas partie prenante de la représentation ministérielle de cette instance et qu'à ce titre, bien malgré nous, elles ne pouvaient en leur nom participer à ladite négociation.

Ce à quoi, lesdites organisations syndicales de magistrats, à savoir l'USM et le SM étaient en totale connaissance de cause. D'où l'observation évoquée à l'époque par **l'UNSa Justice** et son Secrétaire général et surtout la proposition que force ouvrière s'approprie aujourd'hui, d'intégrer dans nos délégations respectives, des représentants de ces deux syndicats de magistrats. C'est ainsi, que naturellement des représentants de l'USM ont participé à la négociation dans la délégation de **l'UNSa Justice**, idem pour le SM avec la CGT.

Force ouvrière se gargarisait même à l'époque, de ne pas être dans cette situation puisque que force ouvrière unité magistrats est une des composantes de force ouvrière Justice.

Il n'y a donc pas eu d'arbitrage de qui que ce soit et encore moins de la Chancellerie qui n'étaient pas en capacité d'arbitrer ce qui aurait été de l'ingérence dans nos propres organisations syndicales. Conformément à la réglementation qui encadrait à l'époque la négociation, **l'UNSa Justice** et la CGT ont fait ce qu'elles avaient à faire, avec respectivement l'USM et le SM, afin qu'ils puissent participer à la négociation sans fragiliser le cadre réglementaire. D'ailleurs, l'accord de 2020 n'a été signé que par des organisations syndicales de fonctionnaires.

C'était d'autant plus important, que les non signataires ou tout simplement la DGAFP et le Conseil d'État auraient pu dénoncer la légalité de l'accord, si les organisations syndicales de magistrats avaient négocié de plein droit.

Tout cela, pour dire que personne ne s'est opposé à personne sur ce sujet. Il n'était donc pas question d'écarter les magistrats de la négociation, mais bel et bien de confirmer le cadre réglementaire de la négociation afin de rendre l'accord final légal et de permettre bien évidemment à nos camarades magistrats d'y participer.

## ✓ **Négociation relative à la PSC santé**

Là encore, dans ce dossier, force ouvrière écrit son roman à vocation populiste afin de faire croire à qui veut l'entendre, que l'USM aurait menacé de ne pas signer l'accord et ainsi de prendre en otage les 80 000 agents publics.

Au fil de la négociation, fort heureusement qu'il y a eu des moments de crispation et de tension entre les uns et les autres et notamment avec l'administration, chacun défendant ses orientations.

Maintenant, ayant participé pendant toute la durée de la négociation, **l'UNSa Justice** ne peut rester sans remettre la réalité des choses et des faits en place. Par conséquent, laisser entendre que l'USM aurait eu la volonté de bloquer la négociation, n'est qu'un vaste mensonge. Sans vouloir leur faire ombre, aucun syndicat de magistrats n'était en capacité de s'opposer à la validation des accords à partir du moment où les syndicats d'agents publics les signaient à plus de 50 %. Par contre, ils étaient en capacité de ne pas rendre applicable les accords PSC aux magistrats, s'ils ne signaient pas les deux accords d'applicabilité préalables à nos accords sur la santé et la prévoyance.

Alors, effectivement force ouvrière a bel et bien quitté une séance de négociation sur la PSC santé, non pas au regard de ce qui est écrit, mais suite à une intervention de **l'UNSa Justice** qui tentait de mieux comprendre les positions des uns et des autres, et surtout les dangers d'aller vers tel ou tel schéma afin de garantir pour l'ensemble des agents (fonctionnaires, contractuels et magistrats) de tous corps et de toutes les directions du ministère, les éléments de solidarité, de lisibilité et de stabilité du coût des options.

Voilà la nature de la vexation du Secrétaire général de force ouvrière, qui, s'il était resté, aurait pu participer à la suite de cet échange, qui a d'ailleurs conduit l'ensemble des acteurs restés en séance, à s'accorder sur le cadre de gestion des options suite aux clarifications demandées par **l'UNSa Justice** à l'actuaire. Le paradoxe dans leur communiqué, c'est qu'au contraire, force ouvrière est revenu à la table des négociations et s'est accordé avec nos travaux. Point barre !

Alors, nous avons compris depuis fort longtemps que la collaboration entre **l'UNSa Justice** et **l'USM** dérange foncièrement les trublions de force ouvrière.

N'en déplaise à force ouvrière, nos deux organisations syndicales restent libres et ensemble, pour conduire des travaux, des réflexions et des revendications en commun afin de faire avancer les dossiers comme la réforme des greffes, ou la revalorisation des métiers de greffes judiciaires, et cela indépendamment de nos propres champs de revendications...

Par ailleurs, on ne peut pas revendiquer l'indépendance de la Justice et plus précisément celle de la magistrature et dans le même temps syndiquer au sein de la même organisation syndicale les fonctionnaires et les magistrats. A chacun sa doctrine et ses incohérences.

Enfin, nous n'avons pas oublié ceux que nous représentons et en l'occurrence, s'agissant du « quoi qu'il en coûte aux fonctionnaires du ministère de la Justice », force ouvrière nous démontre régulièrement qu'il s'assoit sur la défense des personnels, comme par exemple sur l'emploi statuaire avec le recrutement de surveillants contractuels...

**Pour finir sur l'actualité des accords évoqués, l'UNSa Justice se réjouit de la signature des accords PSC santé et prévoyance ainsi que l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à l'unanimité des organisations syndicales représentatives au CSA M.**

**L'UNSa Justice**  
**l'action utile !**

Paris, le 10 juillet 2024

Le Secrétaire général  
Jean François FORGET